




École des Moussaillons 807, chemin Pintendre, Lévis (Québec) G6C 1C6  
Tél. : 418 838-8557 Téléc. : 418 838-8558  
[moussaillons@cnavigateurs.qc.ca](mailto:moussaillons@cnavigateurs.qc.ca)

École du Boisé 396, rue Pamphile-Lemay, Lévis (Québec) G6C 1P2  
Tél. : 418 838-8528 Téléc. : 418 838-8529  
[duboise@cnavigateurs.qc.ca](mailto:duboise@cnavigateurs.qc.ca)

<http://www.csdn.qc.ca/moussaillons-boise>

 [ecole.des.moussaillons.duboise](https://www.facebook.com/ecole.des.moussaillons.duboise)

### RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : Résidence mère : \_\_\_\_\_ Résidence père : \_\_\_\_\_

Travail mère : \_\_\_\_\_ Travail père : \_\_\_\_\_

Nom et téléphone d'une personne qui peut être rejointe en cas d'urgence (ex. : blessure) :

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**Nom, adresse et téléphone d'une personne chez qui je peux me rendre en cas de fermeture de l'école durant la journée :**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Nom du titulaire : \_\_\_\_\_

Spécialistes                      Anglais : \_\_\_\_\_

   Musique : \_\_\_\_\_

   Éducation physique : \_\_\_\_\_

Direction : \_\_\_\_\_ Direction adjointe : \_\_\_\_\_

Secrétaire : \_\_\_\_\_ Éducatrice spécialisée : \_\_\_\_\_

Orthopédagogues : \_\_\_\_\_

## Informations générales

### 1. ABSENCES DES ÉLÈVES

Pour la sécurité de votre enfant, il est indispensable de signaler son absence ou retard sur le portail Mozaïk (<https://portailparents.ca>) ou en téléphonant au secrétariat de l'école ou en envoyant un courriel :

☎ École des Moussaillons : 418 838-8557 poste 0

@ moussaillons@cnavigateurs.qc.ca

☎ École du Boisé : 418 838-8528 poste 0

@ duboise@cnavigateurs.qc.ca

**Conformément à la Loi sur l'instruction publique, tout enfant doit fréquenter l'école et la raison pour s'en absenter doit être sérieuse.**

Nous tenons à vous rappeler l'importance pour votre enfant **d'arriver à l'heure à l'école**. Nous faisons donc appel à votre collaboration.

### 2. ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Les élèves doivent arriver avant la cloche et utiliser la porte désignée.

### 3. DÉPART DE L'ÉLÈVE DURANT LA JOURNÉE

**Ces départs devraient être exceptionnels.** Tout élève qui doit quitter l'école durant les heures de classe doit en aviser son titulaire par un **message de ses parents** sans oublier d'aviser au besoin le service de garde. En cas d'urgence, adressez-vous au secrétariat de l'école.

### 4. ABSENCES POUR VOYAGE OU ACTIVITÉS SPORTIVES

Nous ne pouvons nous engager à vous remettre à l'avance le travail qui sera fait en classe lors de ce congé. Il est de votre responsabilité de vous assurer que votre enfant fera le travail au retour et récupérera les notions enseignées en son absence.

### 5. CIRCULATION

#### 5.1 CIRCULATION DES ÉLÈVES

Les règles de circulation dans l'école sont :

- J'entre en marchant dans l'école et je chuchote au besoin;
- Durant les cours, je circule en **silence**.

## 5.2 VISITE DES PARENTS À L'ÉCOLE

- Lorsque vous vous présentez à l'école, vous devez sonner afin de parler à la personne responsable de l'accès à l'école. **La secrétaire vous demandera de vous identifier et de mentionner la raison de votre visite.**

## 6. ALIMENTATION

Un aliment santé est accepté en collation. **Cette collation ne doit pas contenir de noix ou arachides** et doit être en concordance avec le guide alimentaire canadien ([guide-alimentaire.canada.ca/fr](http://guide-alimentaire.canada.ca/fr)). Les friandises et les gommes à mâcher sont interdites. Dans certaines circonstances exceptionnelles, une collation spéciale ou une friandise pourrait être permise. Vous en serez informés à l'avance.

## 7. INTERNET

Lors de l'utilisation des appareils numériques, les élèves doivent fréquenter des applications et sites autorisés.

## 8. OBJETS AUTORISÉS

Les objets de la maison sont interdits à l'école et seront confisqués. Ces objets pourront être permis lors de périodes de récompenses occasionnelles. Vous en serez informés et devrez les autoriser, car nous n'en serons pas responsables.

## 9. TENUE VESTIMENTAIRE

En tout temps, je dois porter des chaussures et des vêtements adaptés à la saison. Les vêtements suivants sont requis :

- Le vêtement du haut superpose le vêtement du bas;
- Le vêtement du bas doit être au moins à la mi-cuisse;
- Pour les cours d'éducation physique, les espadrilles sont obligatoires;
- Par respect pour les autres, élèves et personnel, les casquettes et chapeaux doivent être déposés au vestiaire. Les capuchons de chandail ne doivent pas être portés à l'intérieur de l'école ou de la classe;
- Les chaussures d'extérieur doivent être changées au vestiaire pour circuler dans l'école;
- Les espadrilles utilisées en éducation physique peuvent être considérées comme soulier d'intérieur.

### **Pour le bon fonctionnement de notre milieu de vie :**

**Les élèves ne respectant pas les règles de fonctionnement seront avisés de s'y conformer. Une observation sera notée et un courriel sera envoyé aux parents afin de les informer de l'intervention faite auprès de leur enfant.**

# Je m'engage et je me mobilise

Dans mon école!



## MON RÔLE D'ÉLÈVE et Le **RESPECT**

- « J'adopte un ton de voix agréable et poli lorsque je m'adresse à quelqu'un et lorsqu'on m'interpelle. »
- « Lorsqu'un adulte m'interpelle, je m'arrête pour l'écouter. »
- « Quand un adulte intervient auprès d'un autre élève, je ne m'en mêle pas. »
- « J'adopte des gestes et j'utilise des paroles respectueuses envers l'adulte et les autres élèves (attitude, non-verbal). »

## MON RÔLE D'ÉLÈVE et la **COLLABORATION:**

- « J'agis avec bienveillance pour mon bien et pour le bien des autres. »
- « Seul, je vais plus vite, mais ensemble, on va plus loin. »

## MON RÔLE D'ÉLÈVE et **L'ENGAGEMENT:**

- « Lorsque je commets une erreur, je la reconnais sans argumenter. »
- « Je fournis des efforts pour relever mes défis personnels. »
- « Je prends mes responsabilités et des initiatives pour vivre des réussites. »

Pour chaque règle enseignée (mesures préventives) non respectée, une intervention de l'adulte est faite auprès de l'élève. Le niveau d'intervention est déterminé et gradué en fonction des gestes posés, des besoins de l'élève. Voici des exemples d'interventions possibles :

<b>Types d'intervention</b>	<b>Exemples d'interventions ou d'actions possibles</b>
1. Mesures préventives	Enseignement explicite, modelage, ateliers, pratiques, etc.
2. Mesures de renforcement	Encouragement verbal, félicitations, responsabiliser le jeune, étoile du mois, diplôme, certificat, permission spéciale, temps libres, période récompense, décloisonnement, ateliers « carrousel », activités-école...
3. Mesures disciplinaires	Avertissement, rappel verbal, reprise de temps, avis de manquement, perte de privilège, sortie de classe, mot dans l'agenda, appel aux parents, travail supplémentaire, retrait d'une activité, période de réparation, rencontre élève/titulaire/direction...
4. Mesures de réparation	Lettre ou dessin d'excuses, réflexion, rendre service à l'autre, excuses devant le groupe, pratique guidée du comportement attendu, travaux communautaires, promotion d'une règle dans l'école...
5. Mesures de soutien et d'aide	Accueil personnalisé, appel/courriel aux parents, collaboration étroite avec le parent, contrat personnalisé, rencontre individuelle, place privilégiée, récréation supervisée, plan d'action, feuille de route, suivi personnalisé avec un intervenant, plan d'intervention, plan d'action, protocole personnalisé, référence au CISSS, signalement DPJ...

## **Intimidation, actes et gestes de violence**

Il est important de faire la distinction entre un conflit, une situation de violence et d'intimidation (voir la page de déclaration d'intention du centre de service scolaire pour définition). Les comportements de violence ne se manifestent pas uniquement dans les cas d'intimidation, ils peuvent être adoptés par des élèves qui vivent un conflit. Lors de gestes de violence, des interventions personnalisées sont réalisées selon le besoin des élèves concernés. Dans le but de préserver l'estime de tous, ces interventions demeurent confidentielles et seront divulguées qu'aux parents de l'élève concerné.

Le niveau d'intervention des actes de violence et d'intimidation sera déterminé en fonction de leur intensité, de leur fréquence, de leur constance, de leur persistance et du déséquilibre dans le rapport et la capacité à se défendre de la personne qui subit l'agression.

En tout temps, selon la gravité de l'évènement et le besoin, un intervenant peut recommander aux parents ou à la victime de porter plainte à la police.

### **Procédure pour l'agresseur**

Pour tous gestes d'intimidation, les interventions suivantes peuvent être mises en place :

- Rencontre avec la direction;
- Appel aux parents;
- Mesures disciplinaires (voir le tableau des mesures).

### **Procédure pour la victime**

Si un geste d'intimidation est posé, les actions suivantes peuvent être mises en place auprès de la victime :

- Rencontre individuelle afin d'offrir un soutien et l'accompagnement;
- Appel aux parents;
- Suivi ponctuel pour aider la victime à reprendre confiance en elle.

### **Procédure pour le témoin**

Si un geste d'intimidation est posé, les actions suivantes peuvent être mises en place auprès du témoin :

- Disponibilité d'une personne de confiance pour favoriser la dénonciation;
- Offrir aux témoins divers moyens pour bien vivre la situation dénoncée;
- Valoriser leur initiative, leur implication;
- Outiller davantage le témoin si d'autres situations se produisent.

Les interventions peuvent être modifiées selon la gravité des gestes posés. La direction se réserve le droit d'appliquer toute autre sanction appropriée et personnalisée.

Le Conseil d'établissement a approuvé les « règles de conduite et de mesures de sécurité » et souhaite qu'elles permettent à chacune, chacun d'être bien et en sécurité dans l'école.

**JE SUIS UN ÉLÈVE RESPONSABLE DE MA RÉUSSITE ET JE  
M'ENGAGE À RESPECTER LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET  
DE CONDUITE DE SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE.**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

### **COLLABORATION DES PARENTS : Règles à parapher :**

- **J'ai lu les informations concernant les absences et retards à l'école;**
- **J'ai lu les règles concernant l'utilisation des appareils branchés à Internet à l'école ;**
- **J'ai pris connaissance, avec mon enfant, des règles de conduite et de mesures de sécurité de l'École des Moussaillons, du Boisé et nous vous assurons de notre entière collaboration. Nous soutiendrons également notre enfant dans son cheminement scolaire et verrons à faire respecter les règles de fonctionnement décrites dans l'agenda.**

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'autorité parentale

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'autorité parentale

Merci de votre précieuse collaboration.

L'équipe-école